



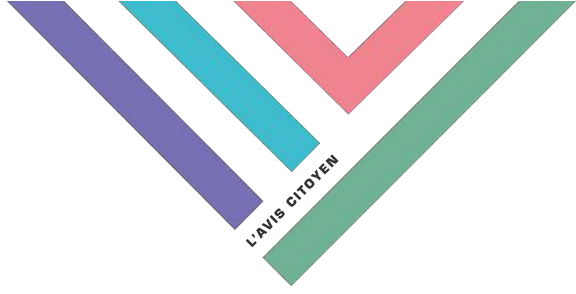
Conseil de
Développement

Pays de Lorient

NUMÉRIQUE : DANGER OU OPPORTUNITÉ ?

Contribution du CDPL - décembre 2018





SOMMAIRE

4. Contexte
5. Préambule
6. Démarche
8. Thèmes traités
 8. Emploi
 9. Mobilité
 10. Santé
 11. Sécurité
 13. Vivre ensemble
16. Pistes d'actions pour le pays de Lorient
18. Conclusion
19. Remerciements
21. Annexes
 - Références / Bibliographie

CONTEXTE

En 2013, le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) avait été saisi en vue de l'élaboration de propositions sur le thème de l'innovation sociale. Le rapport de 16 pages issu de ses réflexions avait mis en évidence dans les domaines du développement économique, du vivre ensemble et de la gouvernance du territoire :

- un certain de nombre de besoins de la société civile ;
- 43 propositions d'actions où le numérique prenait une place importante.

Le 7 octobre 2015, Lorient agglomération saisit le CDPL pour qu'il approfondisse le schéma territorial de l'innovation sur la question du numérique et de ses nouveaux usages et notamment sur « l'apport du numérique concernant la relation institutions et politiques publiques / citoyens ». Le rapport, issu de ses travaux, remis fin août 2016, à Lorient Agglomération, faisait un constat, exprimait un certain nombre d'attentes et proposait quatre familles d'actions (un réseau d'acteurs à mettre en place, un accompagnement à renforcer, une promotion pour se développer et une éducation pour favoriser les bonnes pratiques)

Pour le Conseil de développement, il y avait une réelle nécessité de positionner le pays de Lorient, qui est un territoire attractif, riches en acteurs, sensible au développement durable avec une qualité de vie reconnue, sur une vision large du numérique associant développement économique, réponses aux besoins sociaux, inclusion et développement durable. C'est pour cette raison que le CDPL avait choisi d'associer à la transition numérique le terme « innovation sociale numérique » en respectant quatre grands principes :

- L'innovation : un état d'esprit à développer ;
- La réponse aux besoins sociaux doit s'accompagner de création de richesse et d'emploi ;
- Le soutien des services de l'Etat et des collectivités doit privilégier les actions collaboratives et mixtes en termes d'acteurs et intégrant les quatre dimensions du développement durable ;
- Penser local pour agir local et global.

Enfin, le CDPL considérait que le schéma de développement du numérique du Pays de Lorient devait passer par :

- la mise en place de tiers lieux numériques associant urbain/rural et économie/médiation. Elle devra prendre en compte les besoins locaux et les modes collaboratifs ;
- une appropriation collective (élus/société civile) du pays de Lorient numérique 2035 associée à la construction d'un schéma directeur.

Pour être reconnu comme territoire numérique, il sera sûrement nécessaire de collaborer avec les territoires proches.

Fin 2017, Lorient Agglomération relance la construction du Schéma du numérique en mettant en place, en 2018, un comité de pilotage du Schéma Territorial du Numérique (STN) dont le CDPL est membre. Trois axes de travail :

- E-administration piloté par la DSI de Lorient Agglomération ;
- E-économie piloté par AUDELOR ;
- E-citoyenneté piloté par le RN165.

Au regard de cette relance, le CDPL décide, début 2018, de s'auto-saisir du sujet, afin de compléter son rapport de 2016, en se concentrant sur les questions d'éthique et des usages liés au numérique.

PRÉAMBULE

A l'issue de nos échanges et nos débats, il semble important de signaler :

- que la qualité du réseau est une condition nécessaire au développement du numérique sur notre territoire. Outre la fibre, qui n'est pas encore une réalité sur tout le pays de Lorient en zone urbaine et rurale, il est indispensable de permettre aux particuliers et aux professionnels d'accéder, à des coûts raisonnables, à internet via, par exemple, la 4G ;
- qu'au-delà, des problèmes de sécurité que pose l'utilisation du numérique et des transmissions par Internet facilement piratables, se pose le problème de plus en plus important de l'utilisation des réseaux sociaux. Ils deviennent la norme d'échanges d'informations sans qu'il ait une réelle éthique. Il sera sûrement nécessaire de mettre les moyens sur l'éducation et sur la fiabilité de l'information.

La question du lien entre numérique et développement durable a été discutée au sein du groupe de travail. Elle devait se traiter de façon transversale (impacts du numérique sur l'environnement - ressources...). Finalement, le thème est ressortie de façon sous-jacents aux questions des usages (déplacement, information, sensibilisation...)

Il semble indispensable, dans le cadre d'une vraie politique territoriale à mener sur le numérique, de pouvoir compter sur des structures locales reconnues permettant de donner corps et sens aux actions fixées et souhaitées à conduire, en associant l'ensemble des acteurs décisionnaires ou intéressés par l'apport et le déploiement du numérique.

Ces structures doivent pouvoir s'appuyer sur des moyens pertinents identifiés – associatifs, publics, privés - autorisant la poursuite dans le temps des projets décidés avec efficience.

A. LA DÉMARCHE

Début 2018, le CDPL a décidé de relancer son groupe de travail *Innovation Sociale et Numérique* et de soulever, avec les citoyens, les nombreuses questions autour de l'éthique et des usages liés au numérique. En s'associant avec le Réseau Numérique 165 qui participe à l'élaboration du Schéma Numérique Territorial de Lorient Agglomération sur le volet numérique "e-citoyenneté", le CDPL a proposé trois temps forts et complémentaires pendant la Semaine du numérique au mois de novembre 2018.

Premier temps fort, des réunions publiques organisées en début de semaine dans cinq lieux du pays de Lorient pour collecter les réflexions, les attentes et questionnements des habitants. Les débats se sont tenus à Lorient, Quimperlé, Hennebont, Groix et Port Louis. Pour lancer le débat le CDPL a choisi de poser des questions ouvertes aux citoyens :

- Qu'attendez-vous des outils numériques d'aujourd'hui et de demain ? Pour quels usages ? Quels pourraient être les risques et les bienfaits ?
- Pour vous, comment le numérique impacte-t-il la question de la mobilité, du vivre ensemble, de la sécurité, de la santé, de la solidarité et de l'emploi ?

Un temps de consultation des citoyens (une quarantaine de contributeurs) précieux mais aussi une invitation au débat !

NUMÉRIQUE, DANGER OU OPPORTUNITÉ ?

Et vous,
qu'en
pensez-vous ?

Participez à une expérience inédite de
démocratie contributive en 3 rencontres :

1	2	3
<p>Des réunions publiques</p> <p>Pour vous, comment la numérique impacte la question de la mobilité, du vivre ensemble, de la sécurité, de la santé, de la solidarité, et de l'emploi ?</p> <p>Lundi 19/11 18h30 - 20h30</p> <p>Lorient : café Dumont K&K Quimperlé : lieu à définir Groix : bar de Tréville Port-Louis : atelier Espérance Hennebont : café la Ziv</p>	<p>Un débat</p> <p>Un temps d'échange et d'éclairages multiples, avec des experts qui réagiront aux questionnements et attentes des citoyens ; (Michel Briand, Renault, Marsouin, Cybersécurité, ENSIBS...)</p> <p>Mercredi 21/11 18h30 - 20h30</p> <p>Quai 9 à Lanester</p>	<p>Une synthèse festive</p> <p>L'analyse des débats de Jacques-François Marchandise, les préoccupations citoyennes, les points de vigilances, les usages à développer...</p> <p>Vendredi 23/11 18h30 - 21h</p> <p>La Colloc à Lorient</p>

Une expérience CDPL, en partenariat avec le RN165 pour la Semaine du numérique - 19 au 25 novembre 2018



Dans un deuxième temps, une table ronde d'experts a été organisée en milieu de semaine pour répondre aux interrogations et attentes issues du débat public. Le tour de table était constitué de :

- Michel Briand, responsable de formation IMT Atlantique et animateur de réseaux autour de l'appropriation sociale du numérique
- UBS ENSIBS, Cybersécurité : Vianney Lapôte
- Veyan, Sécurité du patrimoine numérique : Pierre Bogenschütz
- Renault Digital, Stratégie automobile : Isabelle Marouby
- Mégalis Bretagne, directeur général : Patrick Malfait
- M@rsouin : Nicolas Jullien, enseignant et chercheur à IMT Atlantique et au laboratoire LEGO, co-directeur du GIS M@rsouin

Troisième et dernier temps, la semaine s'est clôturée par une synthèse de Jacques-François Marchandise, Directeur de la recherche et de la prospective, délégué général à la FING.

Parralèlement à ces actions, le CDPL a assisté à plusieurs conférences sur le sujet (numérique et économie collaborative, le numérique pour la ville, la e-santé...), participé aux ateliers du RN165 dans le cadre du Schéma Territorial du Numérique sur l'e-citoyenneté et organisé en partenariat avec le RN165 une table ronde sur "Le Numérique sauvera-t-il les centres-villes ?"



Enquête e-citoyenneté

RN165
RESEAU NUMERIQUE BRETAGNE SUD

La donnée ouverte / Open data



LE NUMERIQUE SAUVERA-T-IL NOS CENTRES VILLES ?
LUNDI 17 SEPTEMBRE, 18H30 À QUIMPERLÉ

B. LES THÈMES TRAITÉS

1. Emploi

Si les citoyens constatent que l'outil numérique prend aujourd'hui une place de plus en plus importante dans la vie de tout un chacun et cela que nous le voulions ou pas, il est un domaine dans lequel ce « Numérique » est l'objet de tous les fantasmes et de toutes les craintes, celui de l'emploi. Disparition de métiers, créations de nouveaux métiers, diversification des formes d'emploi et des manières de travailler. Le constat est simple : le numérique bouleverse le monde du travail et pas d'une seule manière, mais bien de multiples façons avec des impacts sur notre société tout aussi divers et variés.

Les citoyens interrogés ont conscience de l'impact du numérique sur l'emploi et soulignent ses effets positifs comme la possibilité du travail à distance permettant le développement d'activité en zone rurale. Ou encore la création de nouveaux métiers prenant le contre-pied d'une société de consommation avec la démocratisation des imprimantes 3D, permettant de créer des pièces détachées avec pour objectif de réparer du matériel hors d'usage. Ils soulignent également que ces nouveaux métiers semblent plus accessibles aux personnes en situation de handicap et donc, que de ce point de vue, nous nous dirigeons vers une société plus inclusive.

Néanmoins ils expriment également que ces bénéfices possibles liées au développement du numérique dans notre environnement sont conditionnés à l'accès au numérique pour tous et cela dès le plus jeune âge. A travers cette remarque il est question d'accès à internet qui aujourd'hui est très inégale selon les territoires mais également d'équipements informatiques, d'usages de ces équipements et enfin de culture numérique. Les citoyens pointent ici un élément fondamental qui pourrait annihiler tous les aspects positifs du numérique en le rendant responsable d'exclusions supplémentaires.

Ce risque d'exclusion supplémentaire est partagé par les experts qui soulignent également un autre obstacle concernant la formation et la difficulté à identifier les métiers de demain et donc les compétences nécessaires à ceux-ci.

Concernant la destruction ou la création d'emploi par le numérique les experts interrogés soulignent le fait qu'il n'y a jamais eu autant d'emplois salariés en France qu'aujourd'hui et que si les entreprises ont une responsabilité dans la disparition de certains métiers elles doivent être responsable de la reconversion de leurs collaborateurs.

Il convient, tout de même, d'ajouter que le public sans qualification est un public qui peut devenir encore plus fragile avec le numérique. Il sera donc sûrement nécessaire de faire un effort particulier pour ces catégories de personnes.

2. La mobilité

La mobilité et les déplacements sont liés aux activités du quotidien, dans le périmètre professionnel ou personnel. Se déplacer consiste d'abord à régler un problème d'accessibilité du territoire puis de mobilité dans le territoire.

Les mobilités évoluent rapidement sous l'effet conjugué de l'évolution des modes de vie, des enjeux écologiques, énergétiques et climatiques, des contraintes budgétaires et de la transition numérique qui offre de nouveaux usages et bouleverse les modèles économiques qui associeront, en termes de mobilités, de plus en plus des réponses multimodales publiques et privés (Il y a des frontières et des murs entre les collectivités, les services publiques, les entreprises, les citoyens... Il faut inventer des plateformes pour simplifier et fluidifier la communication).

L'utilisateur souhaite, à travers une application numérique unique, avoir :

- une réponse simple, compréhensible et rapide adaptée à sa spécificité (personne seule, famille, personne à mobilité réduite, ...), intégrant son besoin d'intermodalité avec une rubrique « dernier km /centre ville » privilégiant des solutions locales ;
- la possibilité de paiement en ligne ;
- une transparence sur l'utilisation des données personnelles de mobilités.



Dans un premier temps, il sera nécessaire d'accompagner cette transition en donnant en proximité aux citoyens la possibilité d'avoir un guichet physique, de conseil et d'achat.

La technologie numérique d'aujourd'hui et de demain (Intelligence Artificielle comprise) doit être au service des usagers de façon transparente.

Le numérique doit apporter plus de liberté dans nos mobilités. La dépendance à l'outil numérique peut être un problème pour notre liberté. Il faut garder une capacité de choisir et rendre l'utilisateur libre de ses choix en lui proposant plusieurs options.

3. Santé

La transformation digitale concerne tous les domaines, et la santé n'est pas en reste. Loi e-santé, télémédecine, Dossier Médical Partagé,... le secteur de la santé évolue avec les outils numériques.

Aujourd'hui les acteurs impliqués se digitalisent sur le long terme et de façon cohérente, ce qui constitue un vrai challenge.

Selon le Baromètre Santé 2015 réalisé par l'Ifop pour Deloitte

- 82% pensent que la e-santé peut être un levier pour la coordination des professionnels de santé ;
- 76% pensent qu'elle peut aider à limiter les coûts liés au déplacement des clients ;
- 74% pensent que la e-santé peut aider la qualité de la prise en charge médicale.

Mais paradoxalement très peu de Français (50 %) utilisent les innovations actuelles du domaine de l'e-santé.

Nous identifions des attentes au niveau de la sécurité des données, souvent d'ailleurs liées à la gestion humaine.

Mais aussi des craintes liées à la connexion nécessaire pour exercer la télémédecine dans les territoires ruraux. Également soulignés, les effets pervers de cette technologie, à savoir que les professionnels de santé de proximité se fassent de plus en plus rares.

Pour autant, les bénéfices du numérique au niveau de la santé sont bien identifiés : le partage des savoir-faire en termes de matériels et d'organisation (partage des bonnes pratiques) et l'opportunité pour la formation et l'éducation de se développer.

De plus, avec le Dossier Médical Partagé (DPM), toutes les infos médicales sont au même endroit : le suivi et la recherche d'informations sont facilités.

Pour que les acteurs évoluent ensemble, il faudrait provoquer la rencontre entre usagers, professionnels de santé, élus territoriaux. Des échanges de pratiques et de cette mise en réseau peuvent émerger des solutions, des avancées sur des projets de territoire.



Ce thème n'a pas pu être traité par les experts lors de la table ronde

4. Sécurité

La Cyber sécurité représente l'ensemble des mesures de protection des systèmes d'information dans toutes leurs composantes techniques ou technologiques. Les réponses apportées en terme de mesures de sécurité sont le plus souvent de nature temporelle, du fait de l'extrême fréquence des changements opérés sur les composantes du système.

Quels sont les enjeux de la sécurité des biens et des personnes dans les espaces publics ou privés, face à des risques pressentis ou déjà avérés ?

Le public attend que l'on facilite l'accès à l'information et la communication au plus grand nombre tout en garantissant la protection des droits des citoyens (RGPD). Pour cela il faut éduquer à la sécurité sur Internet et accompagner les usagers en ce sens. Il est nécessaire de proposer des formations « d'auto-défense » face au piratage et aux données, sous forme de sensibilisation et d'ateliers.

En général le public a confiance dans les sites officiels : encore faut-il que ce ne soient pas des faux sites ! (hameçonnage). Les outils comme « je ne suis pas un robot » (Captcha) mettent en confiance pour l'usage de ces sites qui sont de plus en plus nombreux et obligatoires dans les services publics.

La sécurité est le préalable à l'usage de tous services numériques : il faut d'abord avoir confiance. La sécurité est nécessaire : être attentif aux risques en mesurant les enjeux, se poser la question des données que l'on partage et des conséquences de leurs bons ou mauvais usages.

Aucun système n'est infaillible : il faut donc prévoir le plan B en cas de faille. Il faut rester vigilant sur les risques et rester attentif sur la source des services que l'on utilise, vérifier que ce sont des services de confiance, certifiés par une autorité reconnue. Ensuite rechercher qui utilise nos données et pourquoi.

Le RGPD (Règlement Général à la Protection des Données personnelles) permet de faire prendre conscience aux citoyens des données qu'ils partagent. Ce nouveau règlement permettra peut-être de voir émerger de nouveaux services, avec le consentement des utilisateurs de ces services. Le plus de ce règlement c'est d'avoir une harmonisation européenne pour les droits des citoyens. L'Europe s'est dotée d'un arsenal pour contrôler les GAFAM (Google/Amazon/Facebook/Apple/Microsoft).

Avec la mise en place du RGPD, l'Europe a créé une « norme de fait » qui devient la référence dans le monde entier, y compris pour les GAFAM qui sont quasi contraintes de l'utiliser.

On entend dans ce thème "sécurité et confiance". Dans l'année du RGPD, pour la première fois un consensus émerge en Europe pour la protection des libertés, impulsé par le modèle européen, le règlement général à la protection des données est actuellement incompris par les personnes qui ont dû adapter des gros systèmes informatiques à ses exigences. On a même vu de grandes chaînes de magasin supprimer toutes les données personnelles de leurs clients pour repartir à zéro et faciliter la prise en compte de ce règlement. Elles ont considérés que ce sont les données sur les clients de demain qui sont plus importantes que celles des clients d'hier. A contrario, de très grands organismes sociaux se rendent compte qu'ils possèdent de grandes masses de données sur les personnes qu'ils n'ont jamais purgées.

La conservation des données personnelles peut être un facteur de risque pour les organisations. On est face

à de futurs grands contentieux sur l'usage de ces données en cas d'accidents industriels. Les organisations doivent apprendre à conserver le strict nécessaire des données personnelles et dans beaucoup de cas il n'est pas nécessaire d'avoir l'identité des personnes pour échanger et rendre des services. L'enregistrement des données personnelles doit toujours se faire sous le contrôle de l'utilisateur en respectant le consentement et le droit à l'oubli.

Les échanges des ateliers-débats mettent en évidence que les citoyens attendent l'instauration d'une confiance par le contrôle. Le numérique ne doit pas tracer toutes nos activités pour assurer notre sécurité. Les séries télévisées préparent nos cerveaux à cela en nous montrant tous les traçages possibles pour résoudre des enquêtes criminelles (ADN, écoutes téléphoniques, vidéosurveillance, géolocalisation...). Ces contrôles étant très intrusifs, il est nécessaire de rééquilibrer la balance vers plus de liberté.

Les risques existent car tous les exemples qui sont cités dans le monde du numérique sont faillibles ou hackables. Comment peut-on créer des systèmes où sphères de confiance ? Nous trouvons des pistes sur le thème du vivre-ensemble : par la sociabilisation, par le collaboratif, par la co-construction.



5. Vivre ensemble

Le déploiement du numérique touche progressivement l'usager-citoyen dans toutes les sphères de ses besoins propres : professionnels, sociaux, administratifs, santé, éducation, culture...

Ainsi, l'usager-citoyen est invité à s'investir dans ces nouveaux types d'échanges qui intègrent les formes numériques de la relation avec son entourage. Dès lors, il interagit différemment avec son existence, sa pensée, sa compréhension, ses capacités.

Mais l'ingénierie digitale participe-t-elle à une meilleure vie commune, à de meilleures interactions citoyennes, plus profondes, plus authentiques, plus participatives ?

Les usages contribuent-ils à cette quête de sens qui permet de mieux vivre ensemble en partageant un socle commun de valeurs citoyennes ? Quelles sont les craintes générées par l'apport renouvelé des technologies numériques et leurs évolutions ?

Cette révolution digitale est-elle souhaitée, inexorable, inflexible ? À quelles conditions du cadre de vie citoyenne doit-elle répondre ?

Le développement de l'accès à Internet est indéniablement une source inépuisable de savoirs partagés. Les informations sont très abondantes et d'un abord facile (encore faudrait-il les vérifier). Les nombreuses thématiques éducatives nous donnent quasi instantanément une ouverture à des millions de bibliothèques en ligne dans lesquelles nous pouvons chercher, consulter et même inclure, délivrer et partager nos connaissances. Dans cette quête assoiffée de connaissance, chaque usager comprend et intègre le monde extérieur à travers des moteurs de recherche, des dictionnaires thématiques, des traducteurs. Les échanges sont dynamiques, peuvent être coopératifs et l'usager-citoyen interagit et participe ainsi à une pensée enrichie.

On reste toutefois dans une logique d'utilisation systémique où les usagers dialoguent toujours, à travers les outils, dans une relation de cause à effet et où la sélection des informations et leur pertinence - les datas - sont gages de la richesse de pensée.

Les GAFAM américains et les BATX asiatiques sont l'exemple même de plates-formes numériques censées faciliter les échanges et les relations entre les usagers. Mais leur motivation première n'est pas exsangue de démarches lucratives et de recherche de domination commerciale planétaire.

Mais qui donc contrôle ces titans et la puissance numérique qui les caractérisent ? Les algorithmes développés, les données des utilisateurs manipulées dans les échanges sont-ils vraiment compatibles et conformes au désir de rapprochement dans notre vie citoyenne de proximité, de pensée ou de lieux ?

Beaucoup d'usagers manifestent des craintes que l'actualité illustre régulièrement. Il est dénoncé des abus dans la manipulation des données numériques dont les utilisateurs sont en principe propriétaires. Ceci soulève les problèmes de sécurité et d'intégrité des datas.

La science de la cybersécurité est née pour prévenir et traiter ces difficultés, sans pouvoir pour l'instant complètement les éradiquer.

Mais alors, dans cette condition du vivre ensemble, où sont les vraies attentes de cette relation humaine portée par l'envie de comprendre, de se mettre à portée et d'aller vers l'autre, dans un contexte apaisé et confiant ?



Un outil contrôlé par l'homme et au service de l'action citoyenne

Il s'agit d'affirmer tout d'abord que le numérique reste un outil contrôlé par l'homme.

Ses fonctions aident l'humain dans son désir de recherche de sens et de développement du bien commun. Cette règle doit demeurer un principe, une philosophie inébranlable, inflexible.

Sans l'humain, le vivre ensemble - se comprendre, se convaincre, se confronter, s'entraîner, s'entraider... tout ce qui nous fait évoluer par une pensée partagée de la vision et du sens serait un exercice irréalisable. L'échange humain ne développe pas seulement le dialogue et le partage collectif, mais déploie aussi les valeurs de cohérence du projet commun auxquelles le progrès est rattaché, intégré.

Des compétences à combler pour les usagers

Il est indispensable de stimuler l'accès au numérique par le plus grand nombre, comme une richesse qu'il est nécessaire de partager pour bénéficier collectivement de l'ouverture au digital. Pour de multiples raisons, matérielles ou techniques, 13 millions de citoyens en sont aujourd'hui écartés. Ceci représente une part très importante de la population qui ne peut pas être délaissée, car l'accompagnement vers l'autonomie devient un facteur de réduction des inégalités. Frappés par un déficit de compétences, par le manque de motivation ou encore par l'absence de moyens connectés, tous nos concitoyens doivent jouir d'un suivi adapté pour mieux les armer face aux défis numériques et aux enjeux présents ou futurs.

Une confiance à retrouver dans l'usage des technologies

Beaucoup d'applications spécialisées visent à prévenir les attaques virales et les tentatives d'intrusion dans les vies privées. Leur emploi est très conseillé, mais il est indispensable de montrer et de faire percevoir les conséquences d'une absence de sécurité implantée sur les moyens informatiques personnels : piratage des données, vols d'identité, demandes de rançons...

Il faut pouvoir redonner aux citoyens des preuves de l'efficacité des actions conduites pour se prémunir des

failles informatiques ou du détournement des données, notamment sur les grandes plates-formes GAFAM et des réseaux de vente en ligne. On doit trouver un prolongement éthique et déontologique dans l'outillage développé, déployé, maintenu, afin d'intégrer de manière beaucoup plus présente ces volets de la sécurité.

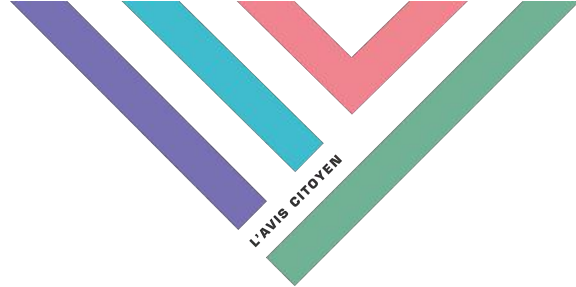
Et après ?

L'intelligence artificielle (IA) vient culbuter cette règle pour l'instant intangible : l'homme domine l'outil numérique. Les ensembles de techniques permettant de réaliser des machines capables de simulation d'intelligence conduisent inévitablement à une remise en cause profonde du modèle encore en vigueur.

Sans réflexion aboutie à l'échelle internationale, le développement de l'IA met à mal les règles d'usages habituelles du numérique contrôlé par l'homme.

Il faudra instruire un large débat mondial pour imaginer les limites à ne pas dépasser dans l'expansion inéluctable de l'intelligence artificielle, tellement les enjeux nationaux prennent une place considérable.

En complément de tout cela, il est important de signaler que le " vivre ensemble " est d'abord la volonté de chacun d'aller vers les autres et donc il faut toujours considérer que le numérique est un outil qui doit faciliter cette demande de mise en relation mais en aucun cas il ne peut remplacer le contact humain d'autant plus nécessaire aujourd'hui.



C. LES PISTES D' ACTIONS POUR LE PAYS DE LORIENT

L'éthique est à considérer comme une pratique distincte de la conformité, l'éthique commence là où la réglementation s'arrête. L'éthique, est une réflexion personnelle ou collective, à l'échelle d'une entreprise ou d'une collectivité par exemple, qui consiste à se donner à soi même ses propres lignes de conduite. Cette réflexion incarne des valeurs ou des principes servant de guide aux actions. L'éthique est un acte de responsabilisation et non uniquement de responsabilité, d'engagement et d'intégrité.

Proposition d'actions tirées des différents ateliers et de la table ronde

VIVRE ENSEMBLE

- l'outil doit être contrôlé par l'homme. Il faut développer les usages qui donnent du sens et qui accompagnent les relations du citoyen dans son milieu de proximité territorial.
- poursuivre le développement des compétences numériques en faveur des usagers. Les actions d'assistance, d'accompagnement et de formation des écartés du numérique doivent être poursuivies, à travers le mouvement associatif, les institutions régionales, territoriales, municipales...
- développer la confiance des usagers dans l'utilisation des outils, en faisant connaître les chartes éthiques et des conseils pratiques associés en matière de sécurité des processus et des données manipulées. Il s'agit de prolonger les actions d'assistance et d'accompagnement définies ci-dessus, ou d'établir des plans de communication citoyens en vue :
 - d'identifier, de faire connaître les procédés / démarches ne respectant pas les règles déontologiques de base et de promouvoir les méthodes vertueuses
 - de définir et de publier les procédés utiles conseillés en matière de sécurité, les points de vigilance à promulguer pour les particuliers.
- Développer le "faire-ensemble", le collectif par le biais de plateforme publique ou associative. Développer la coopération
- Déployer les tiers-lieux
- Développer les liens citoyens, administrations, associations au travers des outils numériques
- Mettre en place un plan de communication simple évitant d'utiliser des phrases complexes ou trop techniques mais plutôt des formules de type bandes-dessinées.

Apprendre à travailler ensemble en développant des pratiques collaboratives (ex. forum de discussions entre techniciens des communes avant une mise de proposer une uniformisation des pratiques). Permettre un partage des pratiques avant d'imposer une mise en commun.

SANTÉ

- Pour que les acteurs évoluent ensemble, la mise en réseau est essentielle. Des rendez-vous réguliers entre les usagers, les professionnels de la santé et les élus territoriaux permettraient un travail collaboratif pour une meilleure évolution, usages des nouvelles technologies.
- Permettre un partage des bonnes pratiques.

EMPLOI

- Développer les formations au numérique dans tous les corps de métiers et pour les demandeurs d'emploi afin d'améliorer l'employabilité des personnes.
- Faciliter l'accès à l'offre par des applications locales

MOBILITÉ

- Créer un réseau local de co-voiturage
- Développer le télétravail
- Développer les cartes uniques (type Korrigo) pour les déplacements
- Créer une plate-forme intégrant les modes de transports privés et publics.

SÉCURITÉ

- Préciser l'utilisation des données personnelles à chaque demande
- Éduquer à la sécurité (ateliers de sensibilisation pour tout âge)
- Ne demander que les données personnelles réellement utiles

DE FAÇON PLUS GÉNÉRALE

- Proposer des formations tout au long de la vie pour tous (pas seulement les personnes en difficultés sociales)
- Offrir la possibilité de zones blanches pour une déconnexion
- Impulser la mise en oeuvre de Territoires d'expérimentation
- Diffuser des règles de transparence explicites
- Développer des plateformes de niche (consommation locale, partage de données locales type cartographie...)
- Co-concevoir des services avec les utilisateurs
- Mettre en place des plateformes pour fluidifier, simplifier la communication
- S'autoriser une part de créativité, de bricolage pour mieux utiliser les outils numériques

Afin d'instaurer un système de confiance :

- définir un cadre collaboratif, en travaillant ensemble
- développer une culture du numérique du territoire
- garder le contrôle (comme pour tout changement, l'inconnu fait peur et provoque des blocages. Un outil que nous maîtrisons, que nous connaissons bien et sur lequel nous pouvons garder la main peut permettre d'avancer).
- Faire en sorte que le numérique du territoire soit "débrayable". Une réflexion est à mener sur la dépendance numérique (les données sont stockées partout dans le monde, et les enjeux géo-politiques internationales peuvent impacter tout le monde). Nous devons être extrêmement bon sur la maîtrise du numérique afin d'utiliser au maximum son potentiel et en même temps extrêmement bon pour pouvoir s'en passer.

Le numérique ne doit pas se substituer aux personnes mais servir d'articulation.

CONCLUSION

Le citoyen, quelque soit son statut, doit être considéré comme l'utilisateur final. Aussi le territoire numérique du Pays de Lorient devra répondre à ses attentes :

- améliorer l'administration ;
- créer des gains de productivité ;
- créer des emplois (même si certains seront amenés à disparaître) ;
- enrichir la citoyenneté et le vivre ensemble ;
- ouvrir de nouvelles pistes économiques et sociales ;
- encourager l'innovation;- créer des synergies et, notamment, en dynamisant les modes collaboratifs ;
- permettre de déployer des services en zones enclavées ;
- participer à la transition environnementale ;
- favoriser l'accompagnement

"L'inspiration à retirer de la consultation du CDPL, c'est d'imaginer comment l'on fait un territoire capacitant, en mettant en place des conditions dans lesquelles on choisi d'investir sur le numérique ou de soutenir des projets. Il faut que cela crée des capacités dans la société, chez les professionnels, les acteurs du service public, pour les citoyens. Ce n'est jamais une pratique individuelle, toutes nos actions sont socialisées. Il faut que nous soyons tous en capacité d'avoir prise sur le numérique, c'est de la responsabilité des concepteurs des systèmes, de nos apprentissages et usages et des pouvoirs publics."

Jacques-François Marchandise

Remerciements

Merci à tous les citoyens venus participer aux débats et aux échanges et de la semaine.
Merci aux intervenants pour leur expertise et leur partage d'expériences :

Michel Briand, responsable de formation IMT Atlantique et animateur de réseaux autour de l'appropriation sociale du numérique

Vianney Lapôtre, UBS ENSIBS

Pierre Bogenschütz, gérant de Veyan, sécurité du patrimoine numérique

Isabelle Marouby, Responsable Formation & Compétences RENAULT DIGITAL

Patrick Malfait, directeur général Mégalis Bretagne

Nicolas Jullien, enseignant et chercheur à IMT Atlantique et au laboratoire LEGO, co-directeur du GIS M@rsouin

Jacques-François Marchandise, Délégué général de la FING - Fondation Internet Nouvelle Génération

Merci aux structures et lieux qui nous ont accueilli tout au long de la semaine ;

Le Café Comment Ksé à Lorient

La brasserie Le Zinc à Hennebont

La Bar Le Triskell à Groix

Le Café Récré à Quimperlé

L'atelier Ephémère à Port-Louis

Le Quai 9 à Lanester

La Colloc à Lorient

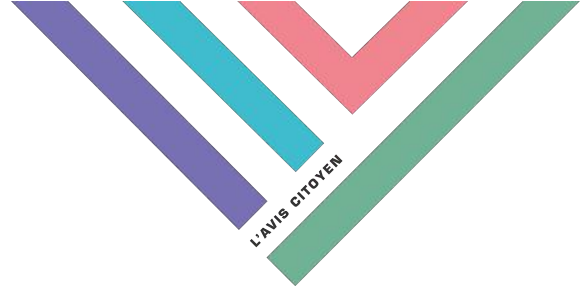
Merci à l'association Réseau Numérique 165 pour son soutien financier.

L'AVIS CITOYEN



**Conseil de
Développement**
Pays de Lorient

6, rue Alphonse Rio, 56100 Lorient
contact@cdpl.bzh
Tél : 02 97 76 72 08
www.cdpl.bzh



ANNEXES

- Références bibliographiques
- Verbatim des ateliers et de la table ronde
- Synthèse du Mardi du CDPL "Le Numérique sauvera-t-il nos centres-villes ?"

Références / Bibliographie

CIGREF - Ethique et Numérique, un référentiel pratique pour les acteurs du numérique, Octobre 2018
<https://www.cigref.fr/ethique-numerique-un-referentiel-pratique-pour-les-acteurs-du-numerique>
 ."Le développement numérique: le cas du pays de Lorient "- mémoire de Niaky Traore - Université Paris 13
 – Sorbonne Paris Cité Faculté de Droit, Sciences politiques et sociales
 Master 2 : Conseil aux Collectivités Territoriales en stratégie de
 Lorient MAG - Le numérique c'est déjà demain, numéro 327, mai 2018
 "Un master breton pour traquer les cyberpirates", article LE MONDE, mercredi 21 mars 2018
 "La ville intelligente, une smart city post marketing" La Gazette des communes, Romain Mazon , Publié le
 28/05/2018

Ressources :

<http://fr.slideshare.net/slidesharefing/cahier-denjeux-et-de-prospective-fing-questions-numeriques-transitions?related=1>
<http://www.cnnumerique.fr/travail/>
<http://www.usinenouvelle.com/article/un-rapport-pour-integrer-l-039-impact-du-numerique-sur-le-travail.N350284>
<http://www.blogdumoderateur.com/rapport-mettling-transformation-numerique/>
<http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/les-salaries-et-limpact-du-numerique>
<http://www.coe.gouv.fr/Adoption-du-rapport-L-impact-d-internet-sur-le-fonctionnement-du-marche-du-travail.html>
<http://www.conseilwebsocial.com/index.php/2015/limpact-du-numerique-sur-le-travail-vu-par-le-rapport-mettling/>
<http://www.force-ouvriere.fr/l-impact-du-numerique-sur-le-travail>
<http://www.clesdusocial.com/l-impact-du-numerique-sur-le-travail>
<http://www.cnnumerique.fr/travail/>
<http://fr.slideshare.net/slidesharefing/cahier-denjeux-et-de-prospective-fing-questions-numeriques-transitions?related=1>
http://fing.org/IMG/pdf/ARP_PRISE_2011_SyntheseFinale.pdf

Le numérique tue-t-il le travail ?

https://issuu.com/fabrique_industrie/docs/le_robot_tue-t-il_l_emploi__synthes/3?e=8782904/32496438

De l'identité du travailleur

<http://www.force-ouvriere.fr/l-impact-du-numerique-sur-le-travail>

<http://www.tns-sofres.com/etudes-et-points-de-vue/les-salaries-et-limpact-du-numerique>